

MASTER
INGÉNIERIE NUCLÉAIRE
VALENCE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022





Le master Ingénierie Nucléaire : chiffres clés

780 diplômés depuis la création du master en septembre 2001

95% d'insertion professionnelle durable dans l'industrie nucléaire

52 semaines en entreprise durant les 2 années de formation (stage de M1 et alternance en M2)

3 parcours proposés en master 2 :

- Assainissement Démantèlement des Installations Nucléaires
- Gestion des Déchets Radioactifs
- Sûreté Nucléaire



Pourquoi nous verser de la taxe d'apprentissage ?

LA TAXE NOUS PERMET :

- l'achat de matériel informatique et de logiciels spécifiques utilisés dans vos entreprises
- l'achat de matériel pour les travaux pratiques
- l'organisation de déplacements pour des visites de sites industriels majeurs, pour des travaux pratiques délocalisés (Grenoble, Marcoule, Cadarache)

NOS ENGAGEMENTS :

- organisation d'un forum Entreprises pour vous permettre d'entrer en contact de manière privilégiée avec nos étudiants
- diffusion de vos offres d'emploi auprès de nos alumni
- mise à votre disposition d'une CVthèque

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

CONTACTS

Frédéric MAYET
Responsable pédagogique

Frederic.mayet@univ-grenoble-alpes.fr

04 76 26 40 15

Laura PARADIS
Gestionnaire

Laura.paradis@univ-grenoble-alpes.fr

06 58 59 62 44

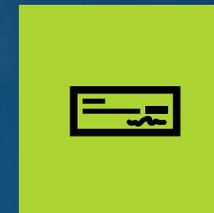
UAI UFR PhITEM
0383443L



PAIEMENT PAR CB



VIREMENT



CHEQUE

**Libellé TA22-
PHITEM-MASTER IN**



+ D'INFOS

Annonce de
versement

Paiement en ligne

Reçu libérateur



MASTER IN

Découvrez notre

Site web



DATE LIMITE

31 MAI 2022